

Note à l'attention de :

**Mesdames et Messieurs  
les parents d'élèves souhaitant  
inscrire leur(s) enfant(s) aux  
Transports Scolaires  
pour la rentrée 2017 / 2018**

**INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS SCOLAIRES  
ANNEE 2017-2018**

Madame, Monsieur,

Cette note a pour objet de vous préciser les modalités d'inscription de votre/vos enfant(s) aux transports scolaires et les modalités d'intervention de la Région des Pays de la Loire en votre faveur, pour la rentrée 2017-2018.

En effet, à compter de septembre 2017 le Conseil Régional Pays de Loire aura en charge l'organisation des transports scolaires sur l'ensemble du Département, à l'exception des périmètres de transport urbain de La Roche sur Yon, et du Pays des Olonnes.

Toutefois, je tiens à vous préciser qu'il n'y aura aucune modification dans la gestion administrative et financière des 34 000 élèves utilisant quotidiennement le car pour se rendre dans les établissements scolaires du Département jusqu'à présent desservis.

Dans la continuité de l'action Départementale, **la Région souhaite poursuivre les efforts de dématérialisation des inscriptions afin de limiter l'impact environnemental de ces procédures.** Aussi, je vous invite à procéder à votre inscription en ligne sur :

[www.transports.vendee.fr](http://www.transports.vendee.fr)

**Toute nouvelle inscription aux transports scolaires devra s'effectuer en ligne à partir du 9 mai 2017.**

*NB : A défaut de pouvoir utiliser Internet, les familles pourront recevoir, pendant cette période transitoire et sur demande uniquement, un exemplaire du dossier d'inscription par voie postale pour le renvoyer ensuite au Département.*

**Les élèves bénéficiant déjà du transport scolaire en 2016-2017 seront destinataires à leur domicile début mai 2017 d'un courriel mentionnant leurs identifiants informatiques qui leur permettront de renouveler leur inscription en ligne.**

La clôture des inscriptions est fixée au **19 juin 2017** (pour les élèves dont l'orientation est connue).

**Au-delà de cette date, une pénalité de 15 €** sera appliquée, sauf pour les élèves en attente d'affectation qui devront joindre un justificatif.

Tout renseignement complémentaire pourra être obtenu à l'adresse suivante :

**DEPARTEMENT DE LA VENDEE**  
**Direction des Transports**  
**40, rue du Maréchal Foch**  
**85923 LA ROCHE SUR YON CEDEX 9**  
**Tél. : 02.28.85.82.82**  
**inscriptions-transports@vendee.fr**

### Particularités

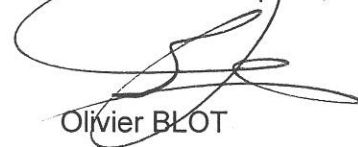
➤ La bourse de transport

Elle est attribuée, pour les déplacements **en véhicule particulier**, aux élèves :

- qui fréquentent un établissement distant de plus de 3 km de leur domicile, et en l'absence de transport collectif,
- ou**
- qui effectuent 3 km ou plus pour se rendre au point d'arrêt du car le plus proche du domicile.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Président,  
Le Directeur des Transports,



Olivier BLOT